Département NORD Canton ANICHE Commune DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

N° 2025-n°005-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté de voirie Portant Autorisation d'Occupation du Domaine Public

Le Maire de la Commune de DECHY,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la route,

Vu le Code la voirie routière.

Vu la demande de l'Entreprise ROTEL CHEZ SIG IMAGE – Tech Izarbel – 2 Allée Théodore Monod – BIDART (64210) qui souhaite intervenir pour des travaux pour la création et la réparation du réseau électrique souterrain en occupant temporairement le domaine public, rue James Tobin–à DECHY,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1er

A partir du 17 février 2025 et pour une durée de 30 jours, **l'Entreprise ROTEL CHEZ SIG IMAGE** est autorisée à intervenir pour des travaux mentionnés ci-dessus, rue James Tobin à Dechy.

Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- le stationnement et le dépassement seront interdits
- la circulation sera restreinte à 30km/h et alternée par feux tricolores et manuellement
- empiètement sur chaussée (largeur de voie maintenue : 3)

Article 3.

Les services de l'Entreprise **ROTEL CHEZ SIG IMAGE** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation et aviseront les riverains de ces travaux.

Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise ROTEL CHEZ SIG IMAGE
- M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY Le 08 janvier 2025

Le Maire,

Publié sur le site de la ville le 09 janvier 2025

Jean-Michel SZATNY